



Communiqué de presse
Mercredi 5 avril 2006

Des petits déjeuners au goût des entrepreneurs au Greffe du Tribunal de commerce de Paris

Au cours du premier trimestre 2006, le greffe du Tribunal de Commerce de Paris a reçu 234 nouveaux entrepreneurs à l'occasion de petits-déjeuners d'information.

Plus de 30% des personnes présentes, ont répondu au questionnaire de satisfaction envoyé par mail par le service de la communication du Greffe à l'issue de ces réunions afin de mesurer le degré de satisfaction des participants et recueillir leurs remarques et suggestions pour améliorer la qualité du service assuré par le greffe.

1. Profils des entrepreneurs reçus au Greffe ?

La répartition hommes/femmes des nouveaux créateurs reçus lors de ces rendez-vous diffère considérablement de celle de la Capitale. La création d'entreprise compte à Paris 73,48% d'hommes et 26,52% de femmes alors que ces proportions tendent à s'équilibrer chez les nouveaux entrepreneurs rencontrés pour atteindre 42,31% de femmes et 57,69% d'hommes.

Les entrepreneurs rencontrés sont âgés en moyenne de 41 ans et 2 mois soit 7 mois de moins que la moyenne parisienne des créateurs.

La forme sociétale la plus répandue chez les entrepreneurs rencontrés est la SARL, représentée à 78,26%, soit 17,75 points de plus que la moyenne parisienne. Six d'entre elles sont dotées d'un capital variable. Les EURL totalisent 20,29% des sociétés tandis que les SAS ne sont que très faiblement présentes (1,45%).

Le capital initial moyen des sociétés est de 12 159 € Seuls deux entrepreneurs rencontrés ont créé leur société avec 1 € et quatre avec un capital supérieur à 80 000 €, dont un égal à 450 000 €. La plupart des sociétés (47,06%) sont dotées d'un capital inférieur à 7 500 € au moment de leur création. Les arrondissements les mieux représentés sont le 9^{ème} et le 15^{ème} et regroupent ensemble (et à part égale) 18,66% des nouveaux entrepreneurs participants aux réunions. Les entrepreneurs des 1^{er}, le 2^{ème} et le 6^{ème} arrondissements sont plus faiblement représentés, avec chacun 1,33%.

Les activités exercées par ces nouveaux entrepreneurs sont très diverses, les plus représentées sont le conseil (26,67%) et commerce (17,33%). Deux autres secteurs d'activité regroupent chacun plus de 10% : le service aux entreprises (13,33%) et l'informatique (12%). Pour mémoire, les services aux entreprises et le commerce représentent respectivement 24,11% et 20% des nouvelles créations parisiennes.

2. Qualité de l'écoute et des réponses apportées

100% des entrepreneurs présents aux réunions s'accordent sur le fait que ces petits-déjeuners sont une très bonne initiative.

- Ils trouvent l'accueil sympathique, le personnel agréable et serviable. Ils estiment que « ces réunions sont un bon moyen pour le Greffe de faire connaître ses services et également de « dédramatiser » ce qui touche à la notion de Tribunal, qui effraie généralement.
- Ces rendez-vous sont aussi l'occasion de faire le point sur un service dédié aux entrepreneurs avec lequel ils n'ont pas forcément eu l'occasion d'être en contact lors de la création de leur entreprise ».
- Certains entrepreneurs trouvent qu'il est bien de savoir qu'en cas de questions spécifiques, le greffe met ses compétences et son savoir-faire à leur disposition pour apporter des réponses.

Depuis le début de l'année on note l'absence de demande d'amélioration.

- Sur l'ensemble du trimestre, un petit peu plus de la majorité des entrepreneurs (**60,9%**) sont très satisfaits de l'écoute et des réponses fournies lors des petits-déjeuners.
- Les **39,1% restants sont satisfaits**.
- Les deux derniers mois, les « très satisfaits » sont toujours plus nombreux que les « satisfaits ».

3. Qualité des informations données

La qualité des informations délivrées lors des petits-déjeuners répond aux attentes de 95,6% des créateurs reçus

Les entrepreneurs trouvent les informations communiquées complètes, utiles, intéressantes et claires. Parmi eux, certains souhaitaient des renseignements encore plus détaillés notamment sur la télé-déclaration.

4. Durée de la réunion

La durée de la réunion satisfait presque tous les entrepreneurs présents, 92,7% la jugent très appropriée et 4,55% souhaitent une amélioration.

L'augmentation constante du nombre d'entrepreneurs très satisfait de la durée de la réunion depuis janvier est due à la prise en compte par le Greffe des remarques faites auparavant.

5. Visite des principaux points d'accueil

Au premier trimestre 2006, 22,7% des entrepreneurs trouvent la visite des principaux points d'accueil du Greffe très utile, 72,7% utile et 4,6% estiment que des améliorations doivent y être apportées. Cependant, depuis février les entrepreneurs sont globalement satisfaits de la visite et n'ont pas proposé d'amélioration.

6. Explications juridiques

Sur l'ensemble du premier trimestre, 47,8% des créateurs se sont déclarés satisfaits des explications juridiques apportées à leurs questions et 47,8% sont très satisfaits, 4,4% trouvent que des améliorations peuvent être faites. Le nombre de personnes très satisfaites ne cesse de progresser depuis le début de l'année et sur les deux derniers mois personne n'a remarqué de chose à améliorer. Un créateur remercie les juristes pour leur disponibilité ainsi que pour l'exhaustivité de leurs connaissances et la qualité de leurs explications.

A propos du greffe du Tribunal de commerce de Paris

Le greffe est une société civile professionnelle de 252 salariés dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure responsable de l'assistance du Président et des Juges du Tribunal de commerce, le greffe gère le Registre du Commerce des sociétés qui contient à Paris intra-muros 311.000 entreprises en activité en janvier 2006. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2005, 130 077 formalités légales et 92 281 décisions de justice, et a enregistré 74 500 inscriptions de privilèges. Il a aussi traité des dossiers de prévention en difficulté de 2 563 entreprises. Depuis juillet 2000, le greffe propose aux entrepreneurs

parisiens l'attribution gratuite de certificats électroniques permettant d'effectuer leurs déclarations administratives en ligne. Le greffe est certifié ISO depuis juillet 2004, cette certification s'est vue renouvelée en mai 2005.

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris Marie-Christine Berneron – Service Communication 1 quai de la Corse – 75181 Paris Cedex 04 Tel : 01 44 41 54 44 – Port : 06 80 48 15 63 Email : mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr Site internet : www.greffe-tc-paris.fr	Point Virgule Relations Presse Céline Pardo – Tygénia Saustier 8, rue des Champs – 92600 Asnières tel : 01 41 11 82 15 – 01 41 11 82 34 Email : cpardo@pvirgule.fr / tsaustier@pvirgule.fr Site internet : www.pointvirgule.fr
---	--

Témoignage

Christophe Drouet, dirigeant de l'entre prise EXPERTINANCE immatriculée le 25 novembre 2005
expertinace@wanadoo.fr

Conseiller en gestion de patrimoine, Christophe Drouet a exercé cette profession pendant 13 ans en qualité de manager salarié. « A un moment donné, j'ai voulu voler de mes propres ailes. Etre indépendant dans mes choix de conseil et d'investissements à proposer à mes clients. » Christophe a donc créé « Expertinace » qui propose des prestations de conseil « Investissements immobiliers, boursiers ou encore assurances, l'éventail des produits proposés est assez large. ».

Christophe Drouet a réalisé seul ses démarches de création et a été satisfait de l'accueil qui lui a été au greffe pour le dépôt de son dossier. Sa surprise face à l'énormité des démarches à accomplir et la difficulté pour les mener à bien constituent son plus mauvais souvenir : « Dans le cas de mon entreprise, l'immatriculation au Registre du commerce était soumise à l'obtention de trois cartes professionnelles. J'ai entamé les démarches auprès des organismes qui les délivrent, et à un moment donné, je me suis retrouvé complètement bloqué. J'ai fini par trouver la solution au bout de trois semaines d'investigations ». Heureusement, le petit-déjeuner organisé par le greffe figurent parmi ses bons souvenirs. « Cette session permet de défricher les formalités que j'aurai à effectuer dans les deux premières années de mon entreprise, c'est vraiment utile. De plus, cette réunion au Greffe permet aussi de rencontrer d'autres entrepreneurs, ce qui est très appréciable ». Solidaire, notre sympathique entrepreneur a mis ses contacts clientèle à disposition de deux chefs d'entreprise engagés dans l'événementiel présents ce jour-là. « Ils ont fait affaire avec l'un de mes clients restaurateur qui recherchait des professionnels pour organiser une animation, et j'en suis ravi pour eux ! ».